

LA EDUCACION
Y LA ENSEÑANZA
EN SUIZA

POR EL

PROF. EUGENE CLARET, S. M.

Dr. en Pedagogía, Director adjunto
de l'Ecole Normale de Sión (Suiza)

PROF. EUGÈNE CLARET, S. M.

*Nació el 16 de octubre de 1912 en Monthey (Suiza).
Estudió en Monthey, Martigny y Fribourg.*

*Cursó sus estudios universitarios en la Universidad
de Fribourg, donde obtuvo la licenciatura en las espe-
cialidades de Letras y Pedagogía.*

*En 1939 fué nombrado Profesor de la Escuela Normal
del Estado en Sion (Suiza), y en 1954, Director adjunto
de dicho Centro.*

*Es "perito federal" del Ejército para los exámenes de
los reclutas desde 1948.*

*Igualmente, "perito oficial" de Lengua francesa en las
Escuelas de Comercio y primarias Superiores. Profesor
de Sociología en la Escuela de enfermeras del Estado.*

*Constituye su especialidad la Lengua y Literatura fran-
cesas, la Sociología y los trabajos manuales.*

EL MOMENTO ACTUAL DE LA EDUCACION Y DE LA ENSEÑANZA EN SUIZA

SINOPSIS

INTRODUCCIÓN.

- A) *Extrema complejidad de la cuestión: hay en Suiza 25 Estados soberanos, por consiguiente, 25 Ministerios de Instrucción Pública, 25 sistemas escolares diferentes. El Estado Central (Confederación) fija simplemente el minimum necesario y ejerce cierto control, pero dejando mucha libertad a los Estados.*
- B) *Noción especial de la Enseñanza libre en Suiza. Esta enseñanza no plantea los mismos problemas que en Francia y su importancia es mínima (4 a 8 por 100 de la enseñanza total). Es sobre todo una enseñanza confesional. Destinada principalmente a los extranjeros.*

I. PRIMERA ENSEÑANZA.

*Prescripciones federales sobre la Escuela primaria.
Duración de la escolaridad.
Programas y manuales.
Primera enseñanza complementaria.
Formación, sueldo y nombramiento de los maestros.
Pedagogía.*

II. SEGUNDA ENSEÑANZA.

*Diferencias considerables en nombres, organización, estructura y espíritu.
La orden federal de 1925.
Establecimientos oficiales y libres.
Los tres tipos de "madurez".
Duración de los estudios.
Programas.
Algunas consideraciones sobre la Segunda enseñanza suiza.*

III. ENSEÑANZA UNIVERSITARIA.

*Régimen de las Universidades suizas.
Su misión.*

IV. ENSEÑANZA PROFESIONAL.

*La ley federal de 1930.
Cursos profesionales obligatorios.
Escuelas profesionales.
Escuelas de Comercio.
Excelencia de la formación profesional suiza.*

V. CONCLUSIÓN: ALGUNAS REFLEXIONES SOBRE LA ENSEÑANZA EN SUIZA.

1. *Una metodología siempre en progreso, sobre todo en el grado primario y profesional.*

*Interés pedagógico siempre al día.
Renovación periódica de los cuadros.
Curso de información y perfeccionamiento.
Coste elevado.*

2. *Una visible orientación hacia lo moderno y la técnica, tal vez con detrimento del humanismo.*
 3. *Cuidado primordial de formar Valores profesionales (sentido de la responsabilidad, conciencia profesional, competencia indiscutible) y de formar al futuro ciudadano.*
 4. *Los resultados: un nivel de formación elevado en el estamento popular.*
- Suiza: tierra de elección en la pedagogía.*

INTRODUCTION

Le voyageur espagnol qui visite la Suisse pour la première fois ne manque pas d'être frappé par l'extrême diversité de ce petit pays. Dès la frontière, certains signes s'offrent à lui qui provoquent son étonnement. A Genève, le gendarme qui contrôle sa voiture porte un uniforme bleu. Quinze kilomètres plus loin, il a déjà changé: à Laussane, il est gris acier; à Fribourg, brun; à Berne, noir et vert. Il se souvient alors que la Suisse n'est pas un Etat unique, comme la France ou l'Espagne, mais une Confédération de 25 Etats, chacun ayant son Gouvernement, son Parlement, ses impôts, ses tribunaux, ses lois administratives, sa langue, sa religion, son système scolaire. Il arrive même que plusieurs de ces Etats ou Cantons ont deux religions reconnues, deux ou trois langues officielles!

Il n'y a pas qu'une Suisse, il y en a au moins 25, avec... 25 ministres de l'Instruction Publique et 25 systèmes scolaires différents!

Aussi, voyez mon embarras! Comment, en une petite heure, vous donner une idée relativement nette de l'enseignement en Suisse, alors qu'il faudrait 25 monographies?

Mon excuse sera dans la complexité même de mon sujet, car il est impossible de décrire à la fois l'arbre et la forêt.

J'essayerai de décrire la forêt. Quant aux arbres, si vous voulez les étudier dans leurs caractères respectifs, je ne vois qu'un moyen: c'est de venir les observer sur place!

25 Etats souverains! 25 systèmes scolaires différents!

Il y a cependant un lien entre ces éléments si divers: c'est l'ETAT central, ou plutôt la CONSTITUTION FEDERALE.

La Constitution fixe dans ses grandes lignes les bases de l'Instruction publique et exerce un certain contrôle sur l'enseignement à tous les degrés.

Mais ce contrôle est resté assez libéral pour que les Etats jouissent encore d'une large et très heureuse autonomie. Nous aurons occasion de le constater maintes fois au cours de cet exposé.

Qu'on me permette encore, avant d'aborder le vif du sujet, une remarque préalable concernant l'enseignement libre.

L'enseignement libre n'a pas chez nous l'importance qu'il a en France ou en Espagne. D'abord, il ne représente que le 4,8 % de l'enseignement total, et ce chiffre descend à 2 % quand on n'envisage que le degré primaire. Il n'est pas lié à laïcité ou au sectarisme de l'Etat, mais à une question de religion. L'enseignement libre

est surtout un enseignement confessionnel. Ainsi, dans les cantons catholiques, les protestants peuvent avoir leurs propres écoles, et inversement dans les cantons protestants.

Parfois le canton reconnaît les deux confessions et accorde le même traitement au pasteur et au curé: c'est le cas de Berne. A Fribourg et en Valais — deux Etats catholiques — les maîtres protestants sont payés de la même façon que les maîtres catholiques, sont soumis aux mêmes inspecteurs et passent les examens devant la même commission. A Montreux, Vevey, Lausanne — villes protestantes — les maîtres des écoles catholiques ne sont pas payés par l'Etat, mais l'école reçoit cependant un subside de la ville. Pour être objectif, on doit dire que les écoles libres catholiques sont en général moins bien traitées dans les Etats protestants que les écoles protestantes dans les cantons catholiques, ainsi à Zurich (130.000 catholiques sur 400.000 habitants) avec ses 17 paroisses, les écoles catholiques ne reçoivent pas un sou!

D'autre part, il y a des Etats qui ne reconnaissent aucune église officiellement et les maîtres sont payés au même tarif, quelle que soit leur religion.

Dirai-je encore que ceux qui profitent le plus de l'enseignement libre chez nous, ce sont les Etrangers? Chacun étant libre d'ouvrir une école, aux conditions ordinaires imposées par le bon sens, il y a en Suisse des centaines et des centaines d'Instituts et de Pensionnats privés, de toutes couleurs politiques, de toutes confessions religieuses et de toutes nationalités. Ces établissements, généralement très chers, préparent soit aux diplômes suisses, soit aux diplômes étrangers. C'est à Genève et sur la riviéra vaudoise, ainsi que dans les hautes stations des Alpes que se trouvent ces établissements privés. Etudes, sports, distractions mondaines y sont savamment dosés dans un climat sain et dans un cadre naturel des plus attirants. Je connais à Montreux un pensionnat de jeunes filles tenu par des Soeurs espagnoles, qui voisine avec une English School et un Institut réservé aux demoiselles israélites.

J'ajoute encore qu'un seul Etat sur 25 interdit l'enseignement libre sur son territoire: c'est le canton de Soleure. Il fallait cette exception, n'est-ce pas, pour justifier l'idée de diversité qui imprime sa marque à tout l'enseignement suisse.

I.—ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

J'ai remarqué que l'enseignement primaire vous intéresse autant que l'enseignement secondaire.

C'est probablement au degré primaire que se manifeste le mieux la diversité nationale.

La Constitution Fédérale dans son article 27 dit ceci:

«Les cantons pourvoient à l'instruction primaire qui doit être suffisante et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Elle est obligatoire, gratuite et peut être fréquentée des adhérents de toutes les confessions sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leurs croyances.»

Les 25 Etats sont donc compétents pour tout ce qui concerne la durée, les programmes, la formation, la nomination et le traitement des maîtres.

La DUREE est de 7-8-9 ans suivant les cantons, les uns faisant commencer l'école secondaire à 10 ans, d'autres à 12 ou même à 13.

En général il faut avoir 15 ans révolus pour passer l'examen d'émancipation lequel correspond au C.E.P. français.

La durée annuelle de la scolarité est en moyenne de 40 à 45 semaines.

Jusqu'à ces dernières années, les régions alpestres du Valais et des Grisons n'avaient que six mois de classe, du 1er novembre au 1er mai, sans interruption à Noël ni à Pâques. Ce régime était rendu nécessaire par la transhumance des populations qui avaient trois domiciles différents, à des altitudes variables suivant les saisons (hiver: vallées ou plaine — en mai, à 1.000 mètres environs en juillet, à 1.800 m. et on redescend ainsi de palier en palier à partir de septembre. Ce régime était naturellement peu favorable aux études... Parfois l'instituteur suivait le mouvement, avec sa classe et son matériel didactique réduit à la plus simple expression. Ce régime est en voie de disparition (progrès de la mécanisation, désertion de la terre...). Seuls les poètes s'en plaignent...

Libres de fixer la durée de la scolarité, les cantons et les communes sont aussi libres de placer les vacances quand bon leur semble.

A Lausanne, Genève, Zurich, les vacances d'été ne dépassent pas 6 semaines. Par contre, il y a 3 semaines à Pâques, deux semaines en automne, deux semaines en hiver pour le ski.

A la campagne, les communes répartissent les vacances suivant les besoins agricoles: vacances des foins, vacances des moissons, vacances des vendanges...

Comme on le voit, le régime est très souple, mais l'Etat garde le contrôle des initiatives communales.

Contrairement à ce qui se passe en France et en Espagne, l'année scolaire commence à Pâques dans toute la Suisse allemande et une grande partie de la Suisse française. Mais la Valais, Fribourg et la Suisse Italienne commencent en automne. Mieux encore: En Valais l'école primaire et secondaire partent du mois de septembre, mais l'école normale commence à Pâques. Diversité toujours!

Ce jeu de kaléidoscope continue avec les programmes et les manuels. Comme chaque canton est passablement jaloux de son autonomie, il préfère éditer ses propres manuels, même si sa population scolaire est réduite. Ce qui grève lourdement le budget! A Zurich 1/3 du budget 7.800 fr. par enfant dans 250.000. Les Cantons dépensent annuellement près de 300 millions uniquement pour l'école primaire. Aux minorités linguistiques du Tessin et des Grisons, la Confédération verse un subside, ce qui permet d'éditer des manuels en langue italienne et romanche. (On sait que le romanche est la quatrième langue nationale, parlée par 40.000 habitants seulement.) Dans un Etat centralisateur, de telles minorités finiraient par disparaître. Et la Suisse perdrait ce caractère unique, je crois, parmi les Etats modernes, de laisser à chaque minorité son droit à l'existence et à la libre expression de sa culture. (Ex. Faculté de théologie v. cath. à Berne, avec 6 étudiants!)

Les Programmes primaires sont sensiblement les mêmes d'un canton à l'autre. Sans être révolutionnaire (il est difficile d'être révolutionnaire à l'école primaire!), ces programmes ont cependant une orientation nettement moderne, surtout dans les cantons industriels. Leçons de choses, visites d'ateliers, classes-promenades, travaux manuels sur bois, sur fer, sur carton, jardins d'expérimentation sont partout

à l'honneur. L'étude d'une deuxième langue vivante commence fréquemment à l'école primaire dès la sixième année.

Parfois, comme à Aarau, les classes de fin de scolarité sont des classes d'orientation professionnelle: elles servent de transition entre la vie scolaire et la vie des métiers.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE COMPLEMENTAIRE

N'allez pas croire que lorsque l'adolescent quitte l'école primaire à 15 ou 16 ans, il ait fini d'aller en classe! La loi oblige tous les jeunes gens qui ne poursuivent pas d'études secondaires, commerciales ou techniques — ou qui ne suivraient pas de cours professionnels — à fréquenter durant 4 ans, à raison de 100 à 120 heures par an, des cours spéciaux que nous appelons cours complémentaires ou cours civiques.

C'est le cas pratiquement des paysans dont la formation a tendance à s'arrêter à l'école primaire. Ces cours se donnent en hiver, soit le soir, soit à longueur de journée durant 3 semaines.

A ce propos le Valais a mis au point un système qui consiste à grouper en un centre tous les jeunes gens d'une région donnée, repas de midi et déplacement étant à la charge des municipalités. Durant 3 semaines, ces jeunes hommes sont confiés à des maîtres expérimentés, professeurs, techniciens, spécialistes divers, qui non seulement approfondissent les connaissances acquises à l'école primaire, mais les dépassent largement par des leçons de comptabilité, de dessin technique, de correspondance commerciale, d'agriculture, d'arboriculture, de droit usuel, d'instruction civique, sans oublier la religion. Le rendement est excellent. Un dernier test est passé à la caserne, à 20 ans, qui marque la fin du contrôle scolaire.

Chez les filles, l'enseignement ménager est obligatoire, en plus des travaux féminins qui commencent naturellement dès les basses classes. Autrefois, les régions alpestres avaient des cours ménagers itinérants. Actuellement on peut affirmer que le 90 % des jeunes filles de 15 ans font une année d'école ménagère dans une des 1.700 classes ménagères que compte le pays. La femme suisse est avant tout une ménagère et une maîtresse de maison. Sur son blason, dit malicieusement un auteur français qui connaît bien la Suisse, sur son blason figure trois fois la lettre K: *Kinder*, *Küche*, *Kirche* (les enfants, la cuisine, l'église). En ces trois K résument aussi tout l'enseignement scolaire féminin.

LAICITE

Vous aurez remarqué dans l'article 27 de la Constitution Fédérale que je vous citais tout à l'heure, une phrase caractéristique: «L'enseignement primaire est exclusivement placé sous la direction de l'autorité civile.»

Pasteurs protestants, curés de paroisses, prêtres et religieux sont donc exclus de la *direction* de l'enseignement, mais ils ne sont nullement exclus de l'enseignement, à quelque degré que ce soit. Seuls les Jésuites ont interdiction d'enseigner sur tout le territoire suisse par un article injuste de cette même Constitution, article qui est une tache, pour la Suisse, terre de liberté...

En fait, dans tous les cantons catholiques, les curés de paroisses sont membres des commissions scolaires, parfois même présidents de ces commissions. Dans les cantons mixtes qui vivent sous le régime de la séparation d'avec l'Eglise, l'enseignement religieux ne se donne pas à l'école naturellement. Mais dans tous les cantons catholiques, la religion fait partie intégrante du programme scolaire: elle est donnée soit par le maître sous contrôle du clergé, soit par le clergé seul, à raison de 3 heures par semaine à l'école primaire (en pratique, une demi-heure chaque matin).

Les curés de paroisse sont parfois inspecteurs scolaires, comme c'est le cas en Valais.

On trouve donc des prêtres et des religieux à tous les degrés de l'enseignement. On rencontre même des situations assez piquantes, chez les Marianistes par exemple, dont l'un est inspecteur officiel de gymnastique et de sports, un autre expert fédéral pour les examens civiques des recrues dans les casernes. Toutes choses qui ne seraient pas possible sans la souveraineté des Etats en matière d'instruction publique!

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

J'aborde maintenant le sujet du personnel enseignant. Et d'abord la formation des maîtres.

La plupart des cantons sont restés fidèles au système XIX^e siècle de l'Ecole Normale. C'est le cas de Fribourg, Valais, Vaud, Argovie, Zurich, Berne, qui possèdent une Ecole Normale officielle. Certains petits Etats se sont groupés et ont une école normale commune. Les normaliens y sont généralement internes et la durée des études est en moyenne de cinq ans.

Deux systèmes sont en vigueur: A Fribourg, Lausanne, Sion, la pédagogie théorique et pratique est répartie sur les cinq ans.

A Aarau, Berne, Zurich, les 3 ou 4 premières années sont consacrées aux disciplines générales, tandis que la dernière est réservée exclusivement à la formation professionnelle pratique du futur instituteur. Les cours théoriques alternent avec les stages pratiques dans différentes écoles du milieu urbain, campagnard, montagnard.

Dans les régions protestantes, l'E.N. est habituellement mixte.

Neuchâtel, Soleure, les Grisons et d'autres cantons n'ont pas d'établissement spécial pour les normaliens. Ceux-ci forment une simple section spéciale des lycées cantonaux. Ils suivent les cours en commun avec les lycéens, sauf la pédagogie.

A Genève et à Bâle, il n'y a pas de spécialisation avant 18-20 ans. Les futurs maîtres passent leur maturité (bachot) classique ou scientifique, après quoi, sans préparation spéciale, ils font un stage d'une année dans les écoles de ville ou de campagne sous la direction de maîtres expérimentés et qualifiés. Si le résultat est concluant, ils font trois ans de pédagogie à l'Université, aux frais de l'Etat, comme s'ils faisaient déjà partie du corps enseignant. Ils doivent ensuite s'engager à rester dans l'enseignement 6 ans au moins, faute de quoi, ils doivent rembourser à l'Etat une partie de la dette contractée pendant leurs études à l'Université. Les salaires étant très élevés, ceux qui quittent l'enseignement sont plutôt rares.

A côté des E.N. officielles des Etats, il a en Suisse passablement d'E.N. privées,

tant catholiques que protestantes. Dans la règle, les maîtres sortant de ces établissements libres passent les examens officiels des cantons où ils sont appelés à enseigner.

La plupart des E.N. font passer des examens psycho-techniques aux candidats à l'enseignement. D'après les expériences faites à l'E.N. de Sion, ces examens sont très utiles et concordent au 90 % avec les constatations faites par les maîtres au cours de la première année.

Les élèves ayant achevé leur E.N. peuvent aussi fréquenter l'Université. Cette fréquentation est même obligatoire durant 2 ou 3 ans pour ceux qui veulent enseigner dans des Ecoles Primaires supérieures ou Ecoles secondaires du 1^{er} degré.

Quant au stage, voici quelques particularités intéressantes à noter: Pour que le jeune maître ne perde pas le contact avec la vie réelle, certains cantons exigent de lui un service civil de plusieurs mois ou même d'une année (Schaffouse): travaux à la campagne ou sur un chantier, embauche dans une entreprise ou dans une usine. C'est seulement après cette expérience qu'il pourra recevoir un poste dans l'enseignement. De son côté, le Valais ne délivre le Brevet d'enseignement qu'après un stage de 3 mois dans une Ecole d'agriculture avec examen de formation agricole.

La pratique de certains sports, l'aptitude à la gymnastique, au chant et à la musique sont évidemment indispensables pour un futur instituteur. Presque toutes les E.N. ont des cours de ski obligatoires, payés par l'Etat. D'autres E.N. font des séjours réguliers à l'Ecole Fédérale de Gymnastique et de Sports de Macolin, dont la réputation a dépassé largement les frontières de la Suisse.

Ajouterai-je que les instituteurs, les maîtres secondaires et supérieurs sont invités et même obligés à faire davantage de service militaire et à accéder aux grades dans l'armée, car c'est un principe démocratique chez nous que celui qui est un chef au civil doit aussi être un chef au militaire. La Confédération désire que les éducateurs de la jeunesse soient familiers des choses de l'armée et qu'ils puissent enseigner aux jeunes à défendre le pays et sa neutralité autrement qu'en leur commentant les Guerres Puniques ou la Retraite des Dix Mille. Plus du 50 % du corps des officiers suisses sont des universitaires et il n'est pas téméraire de dire que 15 % environ sont des maîtres secondaires et primaires.

Le personnel enseignant est tenu de se maintenir au courant des méthodes modernes en pédagogie et en méthodologie. Des cours de perfectionnement sont organisés chaque année sur l'ensemble du territoire. L'an dernier, le 66^e cours fédéral d'Ecole Active a réuni 808 participants durant 2, 3, 4 semaines, en 42 sections diverses. La Société Suisse d'Ecole Active et de Réforme scolaire qui inspire ces cours, date de 1890 et était déjà préoccupée de rajeunir et de moderniser l'enseignement avant 1900, c.à.d. à une époque où l'on ne connaissait encore ni Freynet ni Montessori.

Les cantons ont aussi leurs cours annuels de perfectionnement et de rajeunissement. Le cours régional valaisan a réuni l'an dernier près de 300 participants. Non seulement ces cours sont gratuits en Valais, mais l'Etat donne aux participants logement et pension, plus encore une modeste rétribution journalière. D'autre part, il fait appel à des maîtres expérimentés, qu'ils soient protestants ou catholiques. Il estime avec raison qu'il n'y a pas de frontière pour le bien de l'enfant, qu'il y a

des valeurs pédagogiques dans toutes les régions du pays, et qu'on peut vouloir sincèrement le bien de l'enfant, hors des discussions confessionnelles!

Il serait aussi intéressant de parler de la nomination des maîtres. Comme partout ailleurs, la plus grande diversité règne dans ce domaine. Les maîtres secondaires, avec diplôme universitaire sont en général nommés par l'Etat, sur proposition des recteurs de lycées. Les maîtres et maîtresses primaires sont nommés par les Conseils communaux, parfois par les électeurs eux-mêmes. Le jeune maître qui désire être engagé à un poste vacant doit se présenter devant les électeurs de la commune comme un député devant les électeurs de sa circonscription. Il semble que ce soit pousser la démocratie un peu loin et pourtant ce système est en usage dans toute la Suisse allemande. Nommé à la majorité des électeurs, le maître a des chances de rester à son poste sa vie entière, car la majorité des électeurs sera aussi nécessaire pour le congédier. Ce sont là les petits côtés de la démocratie.

Parfois le maître obtient un poste à la suite de véritable concours (cas de Sion 1956: 2 maîtres, 40 candidats; exigé: cahier de préparation de classe des 2 dern. années).

Un mot des traitements. Comme tous les pays du monde, la Suisse manque actuellement d'instituteurs et il a fallu revaloriser la profession en augmentant les traitements. On constate cependant de notables différences d'un Etat à l'autre, suivant la richesse du pays.

Le Valais, canton économiquement pauvre, accorde à l'instituteur célibataire, pour sa première année d'enseignement, un traitement de base de 650 frs. par mois de scolarité, ce qui ne fait guère que 6.500 frs. pour l'année. Il est vrai que ce chiffre augmente régulièrement les années suivantes.

A Lucerne, à Aarau, le traitement de base pour un célibataire, première année monte déjà à 9.000 frs.

Genève est le seul Etat qui ne fasse aucune différence entre le traitement de l'instituteur et celui de l'institutrice: un débutant célibataire y touche 9.500 frs. (allocations de vie chère comprises), somme qui atteint 13.500 après douze ans d'enseignement, allocations pour enfants non comprises.

Ce traitement de base est encore légèrement supérieur à Berne où il atteint près de 10.000 frs. Dans ce chiffre n'est pas compris le logement qui est offert gratuitement.

Ces différences de traitement d'un canton à l'autre provoquent une véritable surenchère et il faut bien de la vertu à un instituteur de canton pauvre pour ne pas partir à Genève ou à Berne ou à Bâle, attiré par l'apât d'un gain supérieur. La pénurie d'instituteurs est telle actuellement que les cantons acceptent les brevets de n'importe quel autre canton.

D'autre part, la ville exerçant un attrait indéniable, il a fallu protéger la campagne contre la désertion des maîtres. Ainsi Berne accorde un supplément de 1.200 frs. par an au personnel enseignant des localités isolées, ce qui permet au maître de payer les frais d'entretien d'une petite voiture et de rester en contact facile avec la ville.

D'une façon générale, on peut dire que l'instituteur est bien payé en Suisse, et cela suscite assez souvent des jalousies. De mauvaises langues ont calculé que

dans le Jura, par exemple, région prospère à cause de l'industrie horlogère, une institutrice est payée 10 frs, l'heure de classe. Les cantons alpestres, hélas! ne peuvent pas servir des traitements aussi généreux!

Les maîtres de l'enseignement secondaire ont en général des traitements légèrement supérieurs. La plupart du temps, ils sont calculés d'après le nombre d'heures de cours. Au lycée de Sion, pour prendre un exemple entre 50, un prêtre est payé 325 frs, l'heure-année, ce qui lui fait près de 10.000 frs. pour 30 heures de cours hebdomadaires. Ce traitement est celui d'un canton pauvre. Zurich, Berne, Genève, Bâle ont des traitements annuels de 12.000 à 16.000 frs.

Mais quittons ce domaine par trop matériel pour avances plus avant dans notre forêt.

Il y aurait lieu de dire un mot de la pédagogie curative à laquelle les cantons vouent un soin attentif. Des services médico-pédagogiques fonctionnent dans tous les cantons, chargés de dépister les anomalies caractérielles ou nerveuses des enfants et d'y porter remède par une éducation mieux adaptée. La Suisse compte plus de cent établissements pour enfants arriérés, enfants difficiles, enfants physiquement déficients. La plupart sont des établissements privés. Quelques-uns reçoivent l'appui des pouvoirs publics, ce qui est je crois, la meilleure formule, rien n'étant plus à redouter que la mentalité «fonctionnaire» dans un domaine aussi spécial que la pédagogie curative. Préventorium, Homes de repos et de vacances, homes d'enfants offrent à l'enfance fatiguée et anémiée, tant indigène qu'étrangère, des cures de repos, le bon air de l'altitude, les classes de plein air, une surveillance médicale très suivie.

L'Association Suisse des Homes d'enfants qui groupe plus de trois cents établissements privés, semi-privés et publics a pour but d'élever le niveau général de ces maisons spécialisées et de faire observer les prescriptions légales en cette matière.

II.—ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Abordons maintenant l'enseignement secondaire en Suisse.

Un obstacle nous arrête de prime abord: la multiplicité des appellations. J'essaierai de les simplifier sans déformer la réalité.

Sachez que l'enseignement secondaire— ce mot étant pris dans son acception française — s'étend en général sur huit ans et qu'il est divisé en deux cycles dans la plupart des cantons.

Le premier cycle comprend les 4 premières années: on l'appelle

«Ecole secondaire»
 Progymnase
 Collège moderne
 Ecole de district.

Le deuxième cycle comprend les 4 dernières années: on l'appelle suivant les régions:

Collège
 Gymnase
 Lycée,

Ecole Cantonale
Ecole Supérieure.

A Sion, on appelle gymnase les 6 premières années, et lycée les deux dernières. Les deux cycles sont souvent des établissements distincts, avec direction à part, parfois situés en des villes différentes.

Entre eux, ces lycées sont d'une structure, d'une organisation et d'un esprit très différents, du fait que chaque Etat est autonome dans toutes les questions d'enseignement.

La plus grande diversité s'est manifestée ainsi jusqu'en 1925, année où la Confédération, pour tenter de mettre un peu d'unité dans tous les diplômes cantonaux, créa une Maturité Fédérale et la rendit obligatoire pour tous les candidats aux professions médicales: médecins chirurgiens, dentistes, oculistes...

C'était là une contrainte exercée plus ou moins directement sur les cantons en vue d'uniformiser les programmes. En fait, les cantons tout en restant libres d'organiser leurs programmes et continuer à délivrer des diplômes cantonaux, s'efforcèrent de se soumettre aux exigences fédérales, pour bénéficier des subsides officiels.

C'est ainsi qu'il y a actuellement sur le territoire de la Confédération 52 lycées reconnus officiellement aptes à délivrer la maturité fédérale. 40 sont des institutions officielles cantonales et 12 sont des institutions privées parmi lesquelles 8 appartiennent à des congrégations religieuses. A part les lycées catholiques et 7 lycées de jeunes filles, ces collèges sont tous mixtes.

Les examens de maturité fédérale sont passés par les professeurs mêmes du lycée dans lequel le candidat a fait ses études. Mais, un ou deux experts fédéraux peuvent assister aux examens.

Comme dans la plupart des pays, il y a en Suisse, trois types de maturité:

la maturité de type A: latin — grec — une langue vivante

la maturité de type B: latin — deux langues vivantes

la maturité de type C: géométrie descriptive — biologie — 2 lang. viv.

En outre Bâle et Genève ont des maturités spéciales avec 3 langues vivantes. Ces maturités sont passées surtout par des jeunes filles qui désirent devenir secrétaires d'ambassade, interprètes, hôtesses de l'air.

La DUREE des études est sensiblement la même que dans les pays voisins, mais le seuil de départ varie d'un canton à l'autre.

Ainsi:

Zurich exige six années complètes d'école primaire et l'adolescent n'entre au gymnase qu'à 12 ans.

Lausanne permet l'entrée au gymnase à 10 ans, mais exige 8 années d'études au gymnase.

Le canton catholique d'Unterwald n'autorise l'entrée au gymnase qu'à 13 ans, ce qui recule l'examen de la maturité jusqu'à 21 ans.

En moyenne on peut placer l'âge de la maturité à 19 ans, juste avant l'entrée à la caserne.

De toute façon l'ordonnance fédérale de 1925, d'accord en cela avec une longue

tradition des cantons, ne permet pas de passer la maturité avant 18 ans, ce qui implique un retard de 2 ou 3 ans sur la France.

Mais je crois — sans vouloir l'affirmer catégoriquement — qu'il y a des compensations dans les programmes et plus de «maturité» dans l'examen suisse, sauf en philosophie... Le maturiste suisse est rompu aux thèmes et aux versions latines et grecques: il se présente à l'examen sans dictionnaire et ce qu'on exige de lui pour la seconde langue vivante est nettement supérieur à ce qu'on exige (... à ce qu'on exigeait...) en France pour l'allemand ou l'anglais.

Quant aux programmes, leur identité d'un lycée à l'autre est plus théorique qu'effective!

On ne trouverait pas en Suisse deux lycées dont les programmes coïncident, classe par classe! Ces manuels sont d'une bigarrure telle que seuls l'atlas de géographie et la table de logarithmes se retrouvent pareils dans tous les lycées.

Il faut expliquer une fois de plus cette diversité en disant que la plupart des gymnases suisses ont été fondés bien avant que la Confédération ne légifère sur les 3 types de maturité et ne fixe les conditions minima à remplir. En réalité le programme tracé par l'ordonnance de 1925 n'est qu'un cadre à l'intérieur duquel les autorités cantonales et gymnasiales peuvent se mouvoir avec une certaine liberté.

Chaque lycée a ses traditions et son esprit particulier. Dans les cantons catholiques, les collèges sont directement sous l'influence de l'Eglise, dirigés par les prêtres diocésains, ou bien, en Suisse allemande surtout, par les Bénédictins. Dans les autres cantons, les lycées baignent plus ou moins dans un climat spirituel protestant.

Cette multitude de formes et cette diversité d'esprit n'est pas une cause de malaise, comme plus d'un parmi vous pourrait le croire. Nous sommes habitués en Suisse à cette multiplicité systématique dans beaucoup de domaines!

La Société suisse des maîtres de l'enseignement secondaire disait dans son rapport annuel 1957: «Toute réforme de l'enseignement secondaire doit tenir compte de la structure fédéraliste de notre pays, ou, plus exactement, de la souveraineté des cantons en matière d'instruction publique... On oublie trop facilement cette constante, lorsqu'on défend une conception idéale de l'enseignement ou lorsqu'on cède à des tendances unificatrices... C'est un bienfait que l'organisation scolaire à Uri, Schwytz et Unterwald diffère de celle de Berne, de Soleure ou de Zurich.»

En comparant tout à l'heure la maturité suisse avec le bachot français, j'avais évoqué la philosophie. Vous serez étonné sans doute, scandalisé peut-être, vous qui appartenez à une nation de culture fort ancienne, en apprenant que la philosophie ne figure pas au programme de la maturité fédérale suisse. En soi, il n'y a pas de doute que c'est là une lacune regrettable, la grande faiblesse de la maturité chez nous. Mais, à bien examiner les choses, c'est aussi une sagesse.

Pourquoi cela? Parce que les bases philosophiques seraient ou introuvables ou beaucoup trop controversées dans un pays mixte où protestants et catholiques vivent dans une paix de compromis chacun restant sur ses positions pour ne pas troubler l'ordre séculaire. Le législateur fut sage qui évita à la jeunesse étudiante cette pomme de discorde. Mais je m'empresse de dire que les collèges catholiques, au nom des libertés cantonales, ont toujours mis la philosophie à la place d'honneur.

A St. Maurice, à Sion, à Brigue, à Zug, à Einsiedeln, à Fribourg, on fait 6 heures de philo. et 2 heures de psycho. par semaine durant deux ans, contrairement à la France où l'on accumule tout sur une année. Cet enseignement de la logique, de l'éthique, de la métaphysique est nettement orienté dans un sens chrétien. Il vise à concilier, dans l'unité d'une vérité supérieure, toutes les contradictions apparentes de la science et de la pensée. La philosophie, est, pour les lycées catholiques, l'enseignement de synthèse par excellence et le couronnement des études secondaires.

Dans les collèges protestants, la philo. occupe une place moins importante au programme. Le programme prévoit l'histoire de la philosophie, l'exposé systématique des grands problèmes philosophiques et une esquisse des diverses solutions proposées au cours des âges. Cet enseignement est fortement teinté de rationalisme. Branche facultative, on préfère porter l'accent sur les branches techniques, biologie, physique, mathématiques, pour lesquelles les lycées sont spécialement bien outillés. La psychologie occupe aussi une place prépondérante.

Et les langues anciennes? Sont-elles à l'honneur?

Ici, c'est Bâle qui vient en tête des lycées suisses en accordant aux langues anciennes 39 % du programme de la maturité. Bâle est une ville de vieille tradition humaniste — sans doute depuis Erasme —. Son Université, sans être aussi ancienne que la plupart des Universités espagnoles — remonte à 1460. L'ancien et le moderne y font très bon ménage. Puis le pourcentage descend à 35 % à Einsiedeln, à 32 à Genève, à 28 % à Lausanne.

Il n'y a pas d'études secondaires solides sans une étude approfondie de la langue maternelle. C'est l'évidence même dans nos pays latins: approfondir la culture greco-latine, c'est servir du même coup sa propre langue maternelle et sa culture nationale.

Il n'en va pas de même en Suisse où l'allemand est la langue de la majorité: 4 millions d'habitants sur cinq. L'allemand n'a que peu de rapports avec le latin. De plus, il y a encore un fossé entre l'allemand littéraire et le dialecte Schwyzer-Deutsch parlé sur tout le territoire. On comprenda dès lors que les collèges de la Suisse allemande accordent moins d'importance à l'étude de la langue maternelle que les collèges de la Suisse française.

En définitive, si l'on veut bien mettre à part la très grande diversité que l'on retrouve à chaque étage de l'enseignement et qui est loin d'être du désordre, il me semble que l'enseignement secondaire suisse peut supporter la comparaison avec celui des pays voisins. Comme dans beaucoup de pays aujourd'hui, les études classiques ont à éviter un double écueil: l'encyclopédisme et la spécialisation prématurée.

L'encyclopédisme d'abord: notre maturité fédérale est trop chargée. Elle prévoit onze disciplines différentes et un horaire qui va jusqu'à 41 heures de cours par semaine, sans compter les cours facultatifs et les devoirs à domicile.

Quant à la spécialisation prématurée, elle est surtout le fait des collèges de la Suisse allemande où l'on a remplacé la philosophie, branche de culture, par des spécialités techniques: biologie, travaux de laboratoire, géométrie descriptive. Cette spécialisation prématurée est due à l'influence de certaines Universités, ou plutôt de certaines Facultés scientifiques qui trouvent que les candidats universitaires ne sont jamais assez forts en maths et en sciences.

De ce fait, les candidats aux études scientifiques qui sortent des collèges catholiques

sont toujours inférieurs aux candidats protestants, lesquels ont poussé les maths. et les sciences aux dépens de la philosophie. Il y a là un handicap sérieux pour les bacheliers catholiques qui se présentent à l'Ecole Polytechnique de Zurich ou à celle de Lausanne.

III.—ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Je signale en passant que la Suisse compte 7 Universités, un Polytechnicum à Zurich et une Université commerciale à St. Gall. Quatre de ces Universités sont en Suisse française, laquelle ne compte pas même un million d'habitants ce que est certainement la plus forte proportion du monde.

23.000 étudiants fréquentent ces Universités, dont 5.000 étrangers. A l'Université de Genève (3.400 étudiants) les étrangers dépassent en nombre les nationaux.

Détail intéressant: les Universités suisses sont des institutions qui appartiennent aux cantons. La Confédération n'y exerce aucun contrôle. Seul le Poly de Zurich est fédéral: il compte 5.000 étudiants, 400 professeurs, privat-docents et assistants: les cours s'y donnent dans les 3 langues nationales.

L'Université de Fribourg est la seule qui soit franchement catholique: elle est entretenue financièrement par l'Etat de Fribourg et par l'ensemble des catholiques suisses.

Situées au coeur de l'Europe, les Universités suisses reçoivent de tous côtés des impulsions intellectuelles. La liberté de l'enseignement et de la pensée n'est jamais mise en danger par les événements de la politique, la Suisse étant, dans ce domaine, remarquable par sa stabilité. Un seul obstacle arrête beaucoup d'étudiants étrangers: le change élevé du franc suisse. Mais l'obstacle n'est pas insurmontable et des arrangements spéciaux ont été prévus.

IV.—ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

On me permettra en passant de dire quelques mots de l'enseignement professionnel.

Bien que la formation professionnelle soit de la compétence des cantons, la Confédération promulga en 1930 une loi sur la formation professionnelle qui força la main aux cantons: ceux-ci devaient se plier aux décisions de Berne s'ils voulaient bénéficier des subventions fédérales.

La loi de 1930 règle la durée de l'apprentissage (qui est de 4 ans) les conditions du contrat, les exigences de l'examen final des apprentis; elle institue un tribunal pour régler les conflits possibles entre patrons et apprentis. Surtout elle oblige tous les apprentis à interrompre leur travail d'atelier un jour entier par semaine, cela durant 4 ans, pour suivre des cours généraux de langue, de mathématiques, de dessin technique, de civisme etc.

De ce fait, la formation professionnelle du simple ouvrier est une des plus perfectionnées du monde.

180 professions sont actuellement l'objet d'un règlement d'apprentissage, soit le 98 % des professions exercées en Suisse. Chaque année près de 90.000 jeunes gens et jeunes filles entrent ainsi en apprentissage avec un contrat garanti par l'Etat.

Dans un pays où la vie économique est variée, il n'est pas toujours facile de choisir un métier. Aussi 300 centres officiels d'orientation professionnelle, facultatifs et gratuits, prodiguent aux jeunes conseils et directives.

En Valais, il y a même un service de pré-orientation professionnelle patroné par l'Etat, qui prend les jeunes gens de 15 ans en internat durant un mois pour les orienter sur les multiples possibilités qui s'offrent à eux. Là on étudie systématiquement leurs aptitudes, par des tests divers et on leur indique d'autre part les professions encombrées et celles où ils ont des chances de faire carrière.

Pour ceux et celles qui désirent une formation plus poussée, de techniciens, il existe 250 écoles professionnelles, écoles ateliers où l'on travaille la demi-journée, écoles d'arts et métiers, d'horlogerie, de mécanique, d'électromécanique, de textiles, de génie civil, de mode etc., 27 écoles d'agriculture et d'horticulture et une centaine d'écoles de commerce. Ces dernières sont généralement des sections spéciales des gymnases.

La patrie d'adoption de la Croix-Rouge se devait aussi d'avoir un personnel qualifié: c'est pourquoi vous trouverez en Suisse 80 écoles d'infirmières, gardes-malades, nurses, à quoi il faut ajouter une dizaine d'écoles d'études sociales pour assistantes sociales, laborantines, interprètes.

Toutes ces écoles professionnelles appartiennent aux cantons, aux villes, aux grandes industries ou encore à des organisations privées.

La Confédération leur verse des subsides qui correspondent en général au 50 % de leurs besoins.

On me pardonnera cette incursion dans le domaine professionnel: je l'ai faite par amour-propre, car il me semble que l'enseignement professionnel est, avec l'enseignement primaire, une des meilleures choses que l'on trouve en Suisse. Si ce petit pays, privé d'accès à la mer, compartimenté à l'infini, est un pays d'ordre, de paix sociale et d'aisance économique, il le doit en partie à l'excellence de son école. La multiplicité des systèmes cantonaux n'est pas une anarchie, mais une des formes tangibles de la liberté.

V.—CONCLUSION.

Arrivé au terme de ce bref et très incomplet exposé sur l'enseignement en Suisse il importe de dégager de cette vaste mosaïque quelques impressions.

Je ferai la part belle à ce que — dans ma naïvete ou dans mon chauvinisme national — je crois être bien, mais je signalerai aussi les ombres...

A l'échelle du monde, l'enseignement en Suisse ne me paraît pas occuper la dernière place.

D'abord, il est entre les mains d'un personnel qualifié et qui n'a pas à rougir de sa formation professionnelle.

Par tempérament, la Suisse est déjà pédagogue. L'Histoire semble nous le confirmer. Ce pays trop heureux n'a pas produit de grands hommes, ni de grands poètes, ni de grands philosophes, ni aucun génie. Mais il a eu des moralistes, des penseurs, des critiques, des pédagogues comme Rousseau, Amiel, Alexandre Vinet, Rod. Toepffer sans parler de Pestalozzi... « Il y a en tout écrivain suisse un pédagogue qui

sommeille, écrit le français Dominique Fabre, dans son livre sur la Suisse. Et c'est là un trait qui n'est pas particulier aux écrivains, mais concerne les Suisses en général.»

Placé au carrefour des civilisations latine et anglo-saxonne, le Suisse a pris l'habitude d'observer, de comparer, de critiquer, de juger. C'est là sa force. De son balcon alpestre, il voit tout ce qui se passe autour de lui, il est ouvert à toutes les théories, à toutes les initiatives, parfois les plus hasardeuses. Mais il sait aussi faire marche arrière quand l'expérience s'avoue décevante ou le rendement inférieur. C'est ainsi que Genève, toujours à la pointe du progrès, a renoncé en 1955, à la lecture globale et réintroduit dans ses classes l'écriture liée. A ceux qui l'ont connu il y a 20 ans, Dottrens peut-être aura paru un peu révolutionnaire, mais ils seraient étonnés de le voir aujourd'hui si compréhensif aux idées d'autrui. A côté de lui, Piaget, Ferrière, Claparède, Roller ont porté bien au delà des frontières helvétiques la renommée de l'école expérimentale de Genève.

Ces portes ouvertes sur le vaste monde font aussi la faiblesse du pédagogue suisse. Il s'en croit, il est trop sûr de soi, il juge les initiatives d'autrui avec un sentiment de hauteur et de suffisance dépourvu de modestie et où la justice ne trouve pas toujours son compte. Il a l'esprit d'analyse, voire celui de l'organisation, mais peu l'esprit de synthèse.

Sa conception de la discipline est sévère, un peu anglo-saxonne. Il n'aime pas beaucoup la fantaisie et la nuance lui échappe souvent.

La petitesse du pays est aussi un élément dans la qualité du personnel enseignant en ce sens que les maîtres peuvent être suivis de très près par l'Etat qui les paie. Berne, le plus grand Etat de la Confédération n'a que 100.000 enfants en âge de scolarité: Genève n'en a que 20-25.000. A ce compte-là, le Chef de l'Instruction Publique de l'Etat connaît pour ainsi dire personnellement chaque maître: il peut le placer là où ses aptitudes se manifesteront le mieux, lui conseiller des expériences nouvelles, suivre ces expériences dans le détail de leur déroulement. Aucun maître n'est anonyme pour le Chef et les intermédiaires sont réduits au minimum. Avantages certains de la décentralisation administrative!

Ce maître n'est jamais un isolé, même dans un village reculé au fond d'une vallée. Les distances étant insignifiantes, il gardera des contacts permanents avec ses chefs et ses collègues par les revues professionnelles, les cours de perfectionnement et de rajeunissement, les assemblées mensuelles ou semi-mensuelles obligatoires.

Et ces contacts n'ont qu'un seul but, faire en sorte que le maître ne s'enferme pas dans la routine et le formalisme, qu'il reste jeune de coeur, que son enseignement soit toujours concret, concret et encore concret... Dieu sait si l'on insiste à temps et à contretemps sur le rajeunissement indispensable du maître! On n'est jamais un bon maître une fois pour toutes, mais on le devient tous les jours. Un bon maître est en perpétuel devenir, parce que ce qui était bon hier ne l'est déjà plus aujourd'hui.

L'éducation fonctionnelle, «l'école pour la vie» ne sont pas des formules vides, théoriques, bonnes tout au plus pour l'exportation. Le Maître suisse doit chercher à les appliquer en tout premier lieu dans sa classe, sans se payer de mots. Prendre

l'enfant, non comme un numéro mais comme un capital en puissance qui lui est confié, comme une personnalité bien déterminée, avec ses qualités et ses défauts... un futur ouvrier en qui il faut développer l'aptitude à réfléchir, la débrouillardise, l'esprit d'initiative... un futur artisan dont il faut former la conscience pour qu'il ait le goût de l'ouvrage bien fait, le sens de l'honnêteté, afin qu'il soit plus tard une valeur professionnelle dans son milieu... Le maître verra aussi en lui un futur citoyen, un citoyen de la plus vieille démocratie du monde. A 20 ans, il participera de très près à la vie politique de sa commune, il défendra la neutralité de son pays par le service militaire, gardant à la maison son uniforme, ses armes, ses munitions à côté de celles de son père et de ses frères. On ne s'improvise pas citoyen, on ne s'improvise pas soldat. Cet état d'esprit de citoyen-soldat, il faut le créer, et c'est la tâche de l'école.

On caractérise la forêt d'après ses arbres.

On juge l'arbre à ses fruits.

Le nombre des illettrés en Suisse n'atteint pas le 1 pour mille.

Et le 90 % des jeunes continuent leur formation au delà de l'école primaire et complémentaire, soit par des cours professionnels (40 %) soit par le passage à l'école secondaire du 1er degré (35 %), soit par des études supérieures universitaires (8 %) ou techniques (8 %).

Dans le canton de Genève, le nombre des jeunes gens qui n'avaient que la formation reçue à l'école primaire était si réduit l'an dernier (1957) — à peine une vingtaine de fils de paysans sur une population scolaire atteignant de 2.500/3.000 que l'Etat leur a offert à tous une bourse pour faire une année de stage dans une école d'agriculture de leur choix. Encore une chose impossible dans un grand pays centralisé.

D'autres signes témoignent du niveau élevé de l'instruction publique à l'étage populaire:

Pour l'ensemble du pays, on peut affirmer que le 60 % de la population comprend ou parle une seconde langue. Cette proportion est suffisamment éloquente par elle-même.

Les bibliothèques publiques accusaient en 1955 le chiffre de 3 millions de prêts: si les ouvrages populaires viennent au 1er rang, on est étonné de trouver au second rang les ouvrages scientifiques (760.000 vol.).

Autre signe qui ne trompe pas: la création dans 140 villes et localités suisses d'une Université ouvrière et populaire du soir, avec des cours de philo., de psycho., de langue et littérature, de math., de sciences, d'Histoire de l'Art, cours fréquentés par quelque 25.000 auditeurs. Même les petites villes inférieures à dix mille habitants veulent avoir maintenant une Université populaire. (28 organisations différé.)

Le Suisse lit beaucoup, écrit beaucoup. Dans une récente statistique de l'Union Postale Universelle, je lisais que l'Italien écrit une moyenne de 20 lettres par an, le Français 40, le Suisse 80. Sans doute le caractère industriel et commercial du pays, ses trois langues officielles sont-ils des facteurs à considérer dans cette abondante correspondance qui est surtout commerciale...

Mais il ne faut pas confondre instruction et culture.

Si le peuple est chez nous relativement instruit, est-il pour autant plus cultivé?

Nulle part plus qu'en Suisse, carrefour de deux civilisations de types fort différents, ne se pose avec plus d'acuité le dilemme culture-technique. Tout l'enseignement suisse est orienté vers la technique plutôt que vers la culture dans le sens traditionnel.

Il n'y a jamais eu, et il n'y aura jamais de culture suisse.

Ces républicains enrégés n'ont jamais supporté dans le passé, aucune aristocratie, fût-ce celle de l'esprit. Pas de poètes, pas de génies dans leur Histoire. Avec une cruelle ironie, Orson Welles le dit quelque part :

«Les révolutions sanglantes de l'Italie nous ont valu les plus grands chefs-d'œuvre de l'art, mais qu'est-ce que la Suisse nous a donné en trois siècles de paix? L'horloge à coucou!»

«En Suisse, pour brutale que paraisse cette affirmation, le talent est toléré, mais le génie est exclu.» (Dom. Fabre, La Suisse p. 100.)

Il n'y a point d'art en Suisse, parce que les Suisses n'ont jamais voulu de seigneurs, et donc de mécènes pour pensionner et favoriser les artistes.

Aujourd'hui encore, ce peuple d'ermaillis, d'hôteliers, d'horlogers, de techniciens, dont les villes se jalouent les unes les autres, n'a aucun centre de culture :

«La broderie à St. Gall, le fromage en Gruyère les montres dans le Jura... mais l'esprit partout et nulle part, écrit encore Dominique Fabre... Le Suisse est féru des choses de l'esprit, pas tellement par goût que par souci de dignité, mais il reste un amateur. Et cet amateurisme néfaste entraîne parfois la confusion des valeurs.»

Et Ramuz, avec son bon sens paysan, met le point final à ce portrait peu flatteur à certains égards : «Le Suisse est peut-être poète, mais avant tout électeur.»

Cette fuite vers la technique est-elle vraiment une démission? un refus de culture vraie?

Je ne le crois pas.

Il faut d'abord se rappeler que la Suisse est composite, divisée par ses croyances, divisée par ses trois langues. Elle ne saurait sans souffrances dramatiques se donner une philosophie qui soit acceptée par tous ses fils...

Puis, il s'agit encore de s'entendre sur la notion de culture.

Pour beaucoup l'homme cultivé, c'est un homme qui a des lettres, qui a fait ses humanités, dans le sens traditionnel.

Les connaissances scientifiques ne sont pas toujours reconnues comme éléments de culture. Cela est si vrai que dans certains milieux, vous pouvez affirmer tout ignorer de l'atome et du satellite artificiel, sans rien perdre de votre prestige. Nos jeunes gens les plus intelligents continuent à faire du latin et du grec, même s'ils veulent devenir ingénieurs. Le latin continue à se tailler la part du roi dans nos horaires scolaires. Savoir le latin est un indice social de caste.

Mais cette culture latine prépare-t-elle nos enfants à la vie? A la vie d'aujourd'hui, qui a évolué si rapidement vers le modernisme, la technique et l'automatisme?

N'y a-t-il pas un décalage inquiétant entre notre système d'enseignement et le monde actuel?

Pourquoi la science et la technique, nées dans l'ancien monde au XIX^e siècle, ont-elles peu à peu émigré vers l'Amérique, vers l'Europe du Nord et de l'Est? Ne

serait-ce pas la faute de notre enseignement, à nous, Latins, si nous sommes aujourd'hui en état d'infériorité technique vis-à-vis des Pays Neufs?

«Notre pédagogie, écrit Rob. Dottrens, coupe l'enfant de la réalité dans laquelle il vit et l'enferme dans un monde en voie de disparition... C'est la tâche urgente, difficile, nécessaire des éducateurs de comprendre le monde moderne et l'allure de son évolution, d'étudier les possibilités et les moyens nouveaux de s'instruire qui passionnent les jeunes afin de les aider à les utiliser judicieusement.» (*L'amélioration des progr.* p. 159. D & N, Neuchâtel 1957.)

C'est la voie choisie par la Suisse à tous les degrés de l'enseignement.

Même les Universités ont eu propension marquée pour les sciences:

Voici comment l'Université de Berne définit sa mission:

«L'Université travaille à l'avancement de la connaissance scientifique par la recherche et l'enseignement, et prépare aux carrières scientifiques.»

Et celle de Lausanne:

«L'Université a pour but de préparer aux carrières qui exigent une instruction supérieure, d'entretenir dans le pays une culture scientifique, littéraire et artistique.»

Mais tout en s'engageant résolument vers la Technique, l'Enseignement suisse veille à ne pas perdre de vue les valeurs traditionnelles, spirituelles et morales:

Ce même Dottrens écrit: «Il faut mettre en garde les jeunes contre les dangers de la technique en leur apprenant comment nos devanciers acquéraient leur dignité d'hommes et où ils nourrissaient leur esprit... La technique, comme la Science, est bivalente: elle peut créer des valeurs ou les anéantir... Il ne s'agit pas pour nous de rejeter la technique, mais de l'utiliser à bon escent, afin que la jeunesse en tire des moyens meilleurs de vivre et de penser» (op. cit. 159).

La culture n'est pas uniquement la formation greco-latine.

Elle n'est pas davantage la connaissance scientifique. Elle est un compromis entre les deux.

J'aime beaucoup pour ma part cette définition de l'Homme cultivé donnée par Mr. Paul Rossier, prof. à l'Université de Genève:

«L'Homme cultivé est celui qui excelle dans sa spécialité et qui sait quelle place elle tient dans l'ensemble des connaissances et des activités humaines.»

Si la Suisse dans son ensemble a pris résolument sa route vers la technique et la spécialisation hâtive dans l'enseignement, c'est la mission de la Suisse française, et particulièrement des lycées catholiques, de freiner cette course vers la technique, en lui opposant le contrepois d'une culture classique traditionnelle, d'un vrai humanisme chrétien sans lequel le monde mécanisé d'aujourd'hui marcherait infailliblement à sa perte.

CASA TORRECILLA

MATERIAL PARA LABORATORIOS

PRODUCTOS QUIMICOS - Barquillo, 43 - Madrid

